



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 3

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2009

Date de convocation

6 mai 2009

Date d'affichage

20 mai 2009

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 19

votants : 19

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, GODEY Laurie, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MOUCHEL



La précédente réunion de conseil est approuvée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Après avis des commissions « vie associative » et « finances », le Conseil, considérant la non augmentation des impôts locaux décide de reconduire les subventions à hauteur de 80 %. Les 20 % restant sont attribués aux associations en fonction des projets, de leur investissement auprès des jeunes ou du lien social.

74 916 € sont attribués au titre de l'année 2009. La subvention n'a pas été reconduite aux associations qui n'en n'ont pas sollicité ou qui n'ont pas fourni les pièces nécessaires à l'étude de leur dossier.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE

Le Conseil accepte de reconduire sa participation à ce fonds qui permet aux familles en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Au titre de l'année 2009, la participation communale s'élève à 511,80 €.

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Le Conseil accepte de reconduire sa participation à ce fonds qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté. Au titre de l'année 2009, la participation communale s'élève à 196,19 €.

TARIFS BIBLIOTHEQUE APEP 93 et Colonie Sainte Marie

Le conseil décide d'appliquer la gratuité pour les prêts de livres et de CD

DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

La commune bénéficiant de la dotation supplémentaire et de la dotation particulière identifiée au sein de la dotation globale de fonctionnement peut bénéficier de la procédure allégée mise en place du 03/03/2009 au 04/03/2010.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

REFORME DE MATERIEL INCENDIE

Lors du transfert des compétences incendie et secours le 01/01/2000, le VLTT immatriculé 4232 TQ 50 a été mis à la disposition du service départemental d'incendie et de secours.

Ce matériel datant de 1996, doit être réformé.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas le reprendre et de le transférer en pleine propriété au service départemental d'incendie et de secours.

PLAN ECOLE NUMERIQUE RURALE

Afin de renforcer l'attractivité des communes rurales et lutter contre la fracture numérique des territoires, l'état s'engage à équiper 5000 écoles des communes de moins de 2000 habitants.

L'Etat financera 80 % de l'investissement plafonné à 9000 € H.T (le solde à la charge de la commune)

A l'unanimité le conseil décide de faire acte de candidature à ce plan.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- ◆ Au titre de la dotation globale d'équipement, l'état nous a attribué une subvention de 20 988 € pour l'aménagement de la rue Asselin et 31 489 € pour la réfection de l'atelier Municipal.
Aucune subvention ne nous a été attribuée pour les travaux de voirie et la réfection du parking des pompiers.
- ◆ Recours
 - a) par jugement du 02/04/2009, le tribunal administratif de Caen a rejeté la requête des époux PIQUOT Armel qui demandaient l'annulation de la délibération du 15/04/2008 autorisant la cession de la parcelle AD 173 à Messieurs et Mesdames Dubois, Lefebvre, Leroux. Ils ont été condamnés à verser 1500 € à la commune.
 - b) Par jugement du 23/04/2009, le tribunal Administratif de Caen a rejeté la requête de Monsieur DUREL Alain demandant l'annulation de l'arrêté du 24/01/2008 opposant un sursis à statuer à sa demande de permis de construire au village de la rivière.
Il a été condamné à verser 1500 € à la commune.

◆ Pavillon Bleu

Le jury international réuni le 24/04/2009 à Copenhague a décidé de nous accorder la labellisation « Pavillon bleu 2009 » pour la plage.

◆ L'Association « Les trez' Arts de Port-Bail » a été enregistrée à la Sous-Préfecture de Coutances le 20/04/2009.

La présidente est Madame Christine D'HULST

L'association a pour objet : l'écriture, l'élaboration, l'édition, la diffusion, la pratique des manifestations théâtrales, la mise en scène et les représentations de spectacles, sous toutes leurs formes ainsi que la promotion de l'art en général.

Pour répéter et entreposer costumes et décors, l'ancienne salle du conseil est mise provisoirement à leur disposition. Une convention d'occupation sera établie.

◆ Inauguration station d'épuration

Elle aura lieu le 19 juin, les conseillers y sont conviés par Monsieur le Président.

◆ Manifestations école de musique

12/06/2009 : 20h30 salle des Douits de Barneville-Carteret

audition publique

20/06/2009 : à partir de 19h30 salle polyvalente

fête de la musique

21/06/2009 : à 14 h promenade du petit port de Barneville-Carteret

Concert en plein air

- Monsieur FOLLIOU Directeur école primaire est admis à faire valoir ses droits à la retraite à la prochaine rentrée.
- Les élèves de CE1 et CE2 de l'école Henri VALLY, invitent les élus à leur exposition qui se tiendra le mercredi 20/05/2009 à 20h30 salle périscolaire.
- Site internet : l'entreprise retenue y travaille
La mise en ligne est prévue mi-juin
- Jardins du baptistère : une association va être créée

prochain Conseil Municipal mardi 30 JUIN 2009 à 20 h 30